

Votre Auto à la Carte!

## Changement de Locataire

La société de leasing désigne un nouveau locataire sur la carte grise.

<b>Certificat d'immatriculation</b>	La carte grise originale
<b>Mandat leasing</b>	Mandat de la société propriétaire du véhicule pour le locataire en leasing.
<b>Un contrôle technique de moins de 6 mois</b>	pour les véhicules de plus de 4 ans pour les 2/3 roues (catégories L) de plus de 5 ans
<b>Un justificatif d'assurance</b>	Fournir un certificat (carte verte) ou une attestation d'assurance (mémo assurance) en cours de validité pour le véhicule.
<b>Permis de conduire</b>	Correspondant à la catégorie du véhicule à immatriculer.
<b>Un Justificatif d'identité</b>	Une carte nationale d'identité, un passeport ou un permis, en cours de validité.
<b>Pour une personne morale</b>	L'extrait k-bis de - de 2 ans permet de justifier de l'identité et du domicile de la société accompagné de la pièce d'identité, en cours de validité, du gérant. Le tampon devra être apposé sur les documents à signer.
<b>Un justificatif de domicile (du lieu de résidence principale)</b>	Datant de - 6 mois, avec vos NOM et PRÉNOM, à l'adresse précise du titulaire qui va figurer sur la carte grise. Sont acceptés : facture électricité, gaz, téléphone, eau - quittance de loyer d'un professionnel de l'immobilier, attestation d'assurance habitation. L'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente (recommandé). Attestation d'élection de domicile CCAS. (Une attestation de titulaire de contrat d'énergie et l'avis de situation déclarative des impôts ne font pas partie de la liste des pièces recevables )  Dans le cas d'une personne hébergée : copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant + copie justificatif de domicile de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur (originale) cosignée par l'hébergé et l'hébergeant.
<b>Si vous ne pouvez vous déplacer</b>	Donnez procuration à un tiers de confiance, celui-ci devra présenter sa pièce d'identité. La mention "lu et approuvé, bon pour mandat" doit être rédigée de la main du mandant.

Avec notre logiciel spécifique au moment de la saisie de votre carte grise, la demande de certificat d'immatriculation et le mandat d'immatriculation se complètent automatiquement, vous n'aurez donc plus qu'à les signer. Tous les formulaires CERFA sont à votre disposition dans votre agence Cartaplac ou téléchargeables sur notre site [www.cartaplac.com](http://www.cartaplac.com).

Tarif en vigueur dans toutes les agences CARTAPLAC

Coût de la démarche	Prestation* Tarifs (TTC)	Taxes** de l'état Nouvelle carte grise	Taxes*** de l'état CV fiscaux	FTTA****
		<b>A</b>	<b>B</b>	
Changement de Locataire	44.90 €	13.76 €	Nbre CV x Taxe Région	(A + B) x 2,35 %

\* Frais de traitement CARTAPLAC du dossier et enregistrement du certificat d'immatriculation auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

\*\* Taxe de 11€ pour la gestion des certificats d'immatriculation par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés + 2,76€ pour frais d'acheminement de la carte grise sous pli sécurisé au domicile du client.

\*\*\* Taxe fiscale calculée par rapport au nombre de chevaux fiscaux et au département de résidence.

\*\*\*\* FTTA (Frais de traitement des Transactions Administratives) Taux fixe de 2,35% calculé sur les taxes de l'état collectées dans le cadre de notre agrément.

